



UPU | UNIVERSAL
POSTAL
UNION

Fonds du Japon
Demande de subvention

Appel à projets 2023

Programmes «Services financiers postaux» et «Inclusion financière» de l'UPU

Progression des capacités de microfinance numérique postale et de la numérisation des services financiers postaux

Table des matières	Page
1. Contexte	3
2. Objectifs et portée des projets considérés	3
3. Évaluation et sélection des propositions	4
4. Principes de financement	5
5. Procédure de demande	5

Annexes

Annexe 1: formulaire de proposition de projet

Annexe 2: formulaire relatif au budget du projet

1. Contexte

Les postes ont toujours joué un rôle majeur en matière d'inclusion financière, en tirant parti de leur vaste réseau physique, de leur proximité avec les populations et de leur longue expérience en matière de prestation de services financiers, comme le prouvent les 2 milliards de comptes desservis par des bureaux de poste. Pour que les opérateurs désignés améliorent leur inclusion financière et fournissent des services financiers pertinents et efficaces aux particuliers comme aux petites et moyennes entreprises, ils devront adopter plus rapidement les technologies numériques.

Pour les aider à résoudre cette nécessité pressante, l'Union postale universelle (UPU), en partenariat avec le Ministère japonais de l'intérieur et des communications, offre aux opérateurs désignés des Pays-membres de l'UPU l'opportunité de bénéficier d'une subvention du Fonds du Japon en faveur de l'inclusion financière. Ces subventions visent à soutenir les opérateurs désignés dans leur transformation numérique, qui peut s'avérer souvent complexe et nécessiter des investissements financiers considérables.

2. Objectifs et portée des projets considérés

Les subventions financeront les projets qui remplissent les critères définis ci-dessous, avec une priorité sur les projets favorisant les capacités de microfinance postale.

Projets de priorité 1

Projets de microfinance visant à aider les opérateurs désignés à promouvoir des solutions de microfinance en soutien aux populations mal desservies, notamment aux femmes et aux micro, petites et moyennes entreprises.

Ces projets doivent poursuivre certains des objectifs ci-après:

- 1° Favoriser l'inclusion financière en développant les capacités, produits et services de microfinance qui répondent aux besoins des populations non bancarisées et vulnérables.
- 2° Diversifier l'offre de produits et services de l'opérateur désigné et renforcer sa viabilité financière.
- 3° Simplifier les partenariats entre différents acteurs, y compris les opérateurs désignés, les prestataires de services de microfinance et les gouvernements, pour créer un environnement favorable au développement d'une microfinance inclusive.
- 4° Soutenir les objectifs d'inclusion financière nationaux.
- 5° Proposer des programmes de formation et fournir une plate-forme de partage des connaissances.
- 6° Examiner et soutenir les perspectives de dispositions réglementaires concernant la microfinance postale.

Domaines d'intervention potentiels:

- Évaluation des opportunités commerciales de la poste, à savoir la taille, les incidences et les solutions financières numériques nécessaires;
- Gestion, options de partenariat et modèles;
- Analyse de l'état de préparation opérationnelle d'un opérateur désigné, et opportunités et avantages de la numérisation;
- Examen des procédures opérationnelles pour les adapter au nouvel environnement numérique de la microfinance;
- Rédaction des spécifications et des modèles d'activité;
- Identification d'un prestataire de services financiers numériques pour la microfinance;
- Développement des capacités, produits et services de microfinance;
- Diversification de l'offre de produits et services de l'opérateur désigné et renforcement de sa viabilité financière;

- Partenariats entre différents acteurs, y compris les opérateurs désignés, les prestataires de services de microfinance et les gouvernements, pour créer un environnement favorable au développement d'une microfinance inclusive;
- Possibilité de création de dispositions réglementaires concernant la microfinance postale;
- Soutien des objectifs d'inclusion financière nationaux;
- Programmes de formation et partage de connaissances;
- Évaluation du programme donnant lieu à des plans de déploiement.

Projets de priorité 2

- 1° Projets visant à améliorer le niveau de numérisation des services financiers proposés par l'opérateur désigné.
- 2° Projets visant à promouvoir l'inclusion financière en permettant à l'opérateur désigné de mieux servir les populations à faible revenu et les petites entreprises.

Domaines d'intervention potentiels:

- Évaluation des opportunités commerciales de la poste, à savoir la taille, les incidences et les solutions financières numériques nécessaires;
- Choix d'un partenaire de services financiers numériques pour permettre la fourniture de ce type de services;
- Produits et solutions en matière de services financiers numériques:
 - Stratégie en matière de services financiers numériques et plans de mise en œuvre;
 - Conception et mise en œuvre de plates-formes informatiques pour établir une interface avec des systèmes partenaires;
 - Conception de produits communs avec le partenaire de services financiers numériques;
- Lancement de services financiers numériques propres à l'opérateur désigné:
 - Examen du niveau de préparation technique postale;
 - Évaluation des besoins de la clientèle en matière de services financiers numériques;
 - Évaluation de la concurrence sur le marché;
 - Évaluation des dispositions réglementaires postales;
 - Définition des plans de déploiement;
- Amélioration et diversification des services financiers numériques:
 - Analyse des défauts des services financiers numériques existants et identification des opportunités;
 - Segmentation de la clientèle pour améliorer l'efficacité des services financiers numériques;
 - Évaluation des nouvelles opportunités commerciales, y compris les exigences et les implications;
 - Positionnement et promotion des nouveaux services financiers;
 - Éducation financière.

3. Évaluation et sélection des propositions

L'UPU examinera les propositions de projet en se fondant sur la portée, les objectifs et les incidences sur l'utilisateur final (la clientèle).

Toutes les propositions reçues seront évaluées sur la base de critères établis par l'UPU, comme indiqué ci-dessous:

- Existence d'un cadre juridique et réglementaire permettant à l'opérateur désigné de proposer des services financiers, notamment de microfinance;
- Cohérence avec les priorités d'inclusion financière gouvernementales;
- Volonté de la direction générale de l'opérateur désigné de soutenir le projet;
- Pertinence du projet proposé par rapport aux principaux objectifs;
- Capacité de l'opérateur désigné et de ses partenaires techniques de mettre en œuvre le projet dans les délais proposés;
- Équipe de projet et ressources clairement identifiées pour la mise en œuvre du projet;

- Volonté de cofinancer le projet (20% des coûts directs);
- Innovation potentielle liée au projet, par exemple:
 - Technologies novatrices à utiliser dans le cadre du projet;
 - Modèles d'affaires novateurs à déployer;
 - Nouveaux canaux de distribution à adopter;
- Incidences potentielles du projet sur l'inclusion financière:
 - Objectifs en matière de nombre et profil de clients et de part de marché;
 - Comparaison entre les objectifs et la situation actuelle sur le marché;
 - Contribution escomptée à l'inclusion financière dans le pays.

4. Principes de financement

Allocation financière et période de mise en œuvre

La somme maximale de 110 000 USD sera accordée par subvention. La période de mise en œuvre du projet ne doit pas dépasser 12 mois.

Cofinancement

Les bénéficiaires du projet sont responsables des contributions de cofinancement correspondant à 20% au moins (en numéraire) du coût total du projet. Dans des circonstances exceptionnelles et lorsque cela se justifie, l'UPU peut envisager d'accepter un cofinancement d'une proportion plus faible.

Dépenses considérées

La subvention couvrira les coûts liés aux aspects ci-après:

- Études de faisabilité;
- Formation du personnel postal;
- Activités de conseil;
- Campagnes promotionnelles;
- Suivi et évaluation;
- Logiciels;
- Achats matériels essentiels (représentant au maximum 25% du montant total de la subvention).

5. Procédure de demande

- / Toutes les propositions de projet doivent suivre le modèle fourni à l'annexe 1. Le modèle peut aussi être téléchargé à l'adresse <https://www.upu.int/fr/Union-postale-universelle/Activités/Services-financiers> ou demandé par courrier électronique à FITAF@upu.int.

Les demandes doivent contenir les documents suivants au format PDF:

- Formulaire de proposition de projet (annexe 1);
- / – Formulaire relatif au budget du projet (annexe 2).

Les propositions doivent être soumises en anglais ou en français (langues de travail du Bureau international).

Les propositions de projet doivent être soumises par voie électronique à l'adresse FITAF@upu.int **le 27 octobre 2023 au plus tard.**

Les propositions ne respectant pas les exigences susmentionnées ne seront pas prises en considération.

Contact

Adresse électronique: FITAF@upu.int